



Commune de VINASSAN
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 5 juin 2026

Le 5 juin 2026 à 18h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
27/05/2026

Présents :

ALDEBERT Didier, AYMAR Patrick, CABROL Christian, CHATELAIN Daniel, CODINA Emmanuelle, CORABOEUF Mélanie, GARRABE Thomas, GUERRERO Audrey, HOULES Patrick, IMBERNON Marie, LARROQUE Maryse, LOPEZ Marine, MITAINE Katia, POUTAS Véronique, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	16	23

Procurations :

ACACIO Nathalie à AYMAR Patrick,
BARRAU Sylvie à IMBERNON Marie,
CLEMENTE Matthieu à GARRABE Thomas,
DUT Pierre-Alexandre à SENEGAS Michel,
GARCIA Gérard à RESSEGUIER Nadine,
GRANAL Gilles à ALDEBERT Didier,
OURNAC Jean-Louis à CABROL Christian.

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Excusé :

Secrétaire de séance : CORABOEUF Mélanie.

N° 2026-045 Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants pour l'élection sénatoriale.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-031 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2911651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DLC-BELPAG-11-2026-0095 pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

○ Maryse LARROQUE }
○ Michel SENEGAS } Conseillers les plus âgés

○ Marine LOPEZ }
○ Thomas GARRABE } Conseillers les plus jeunes

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

b) Élection des délégués

La liste déposée et enregistrée est composée de :

7 Délégués titulaires :

- 1- IMBERNON Marie
- 2- GRANAL Gilles
- 3- ACACIO Nathalie
- 4- GARCIA Gérard
- 5- RESSÉGUIER Nadine
- 6- AYMAR Patrick
- 7- MITAINE Katia

4 Délégués suppléants :

- 8- CABROL Christian
- 9- BARRAU Sylvie
- 10- SENEGAS Michel
- 11- CODINA Emmanuelle

- Invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection au scrutin secret des délégués des articles L 289 et R 133 du code électoral.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 011-211104419-20260605-002026045-DE

les et de leurs suppléants en

Berger
Levrault

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 23

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 23

La liste obtient 23 voix

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Nombre de délégués titulaires : 7

Nombre de délégués suppléants : 4

7 Délégués titulaires :

- 1- IMBERNON Marie
- 2- GRANAL Gilles
- 3- ACACIO Nathalie
- 4- GARCIA Gérard
- 5- RESSÉGUIER Nadine
- 6- AYMAR Patrick
- 7- MITAINE Katia

4 Délégués suppléants :

- 8- CABROL Christian
- 9- BARRAU Sylvie
- 10- SENEGAS Michel
- 11- CODINA Emmanuelle

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Didier ALDEBERT



« Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>